

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Mickaël JUIGNÉ, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Sophie REIGNIER, Damien FLEURY, Françoise REMBOTTE, Dominique BARRET, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Pascale LEMAITRE
SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique BARRET

DEL 26-012 - Modification du règlement intérieur des aides

Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ

Une mise à jour du règlement est nécessaire concernant les points suivants :

- Révision du nombre de membres composant le Conseil d'Administration ;
- Suppression du Nom du Maire-Adjoint en charge du social.

I - Conseil d'administration du CCAS

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et composé de membres élus au sein du Conseil Municipal et de personnes nommées par le Maire. Il est composé de 8 membres en exercice qui sont strictement soumis à des règles de confidentialité (ses règles s'appliquent également aux bénévoles). Le conseil d'administration a lieu en moyenne une fois par mois au sein de la Mairie ou à la Résidence Autonomie, sauf pendant la période estivale.

V-Aides alimentaires

1- Présentation de l'aide

La distribution alimentaire a lieu chaque premier mercredi du mois. La répartition, ainsi que la distribution, sont principalement assurées par la vice-présidente du CCAS et un agent communal.

Il s'agit d'un colis alimentaire par famille composé de denrées non-périssables (conserves, pâtes, produits d'entretien ou d'hygiène ...) et de produits périssables (fruits, légumes, produits frais, surgelés ...), en fonctions des stocks disponibles.

Les stocks sont réapprovisionnés mensuellement grâce à un partenariat avec la Banque alimentaire de la Sarthe, une participation financière du CCAS (8 à 8), aux dons d'Yvréens et une collecte annuelle (Lidl, 8 à 8).

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

Secrétaire de séance
Dominique BARRET



Yvré l'Évêque, le 06 mai 2026
Le Président, Mickaël JUIGNÉ



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE

Date de la convocation : 28 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 8 - Votant : 8
Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0